

Projet d'établissement de l'École
La Futaie / Coccinelles
Édition année scolaire 2025-2026

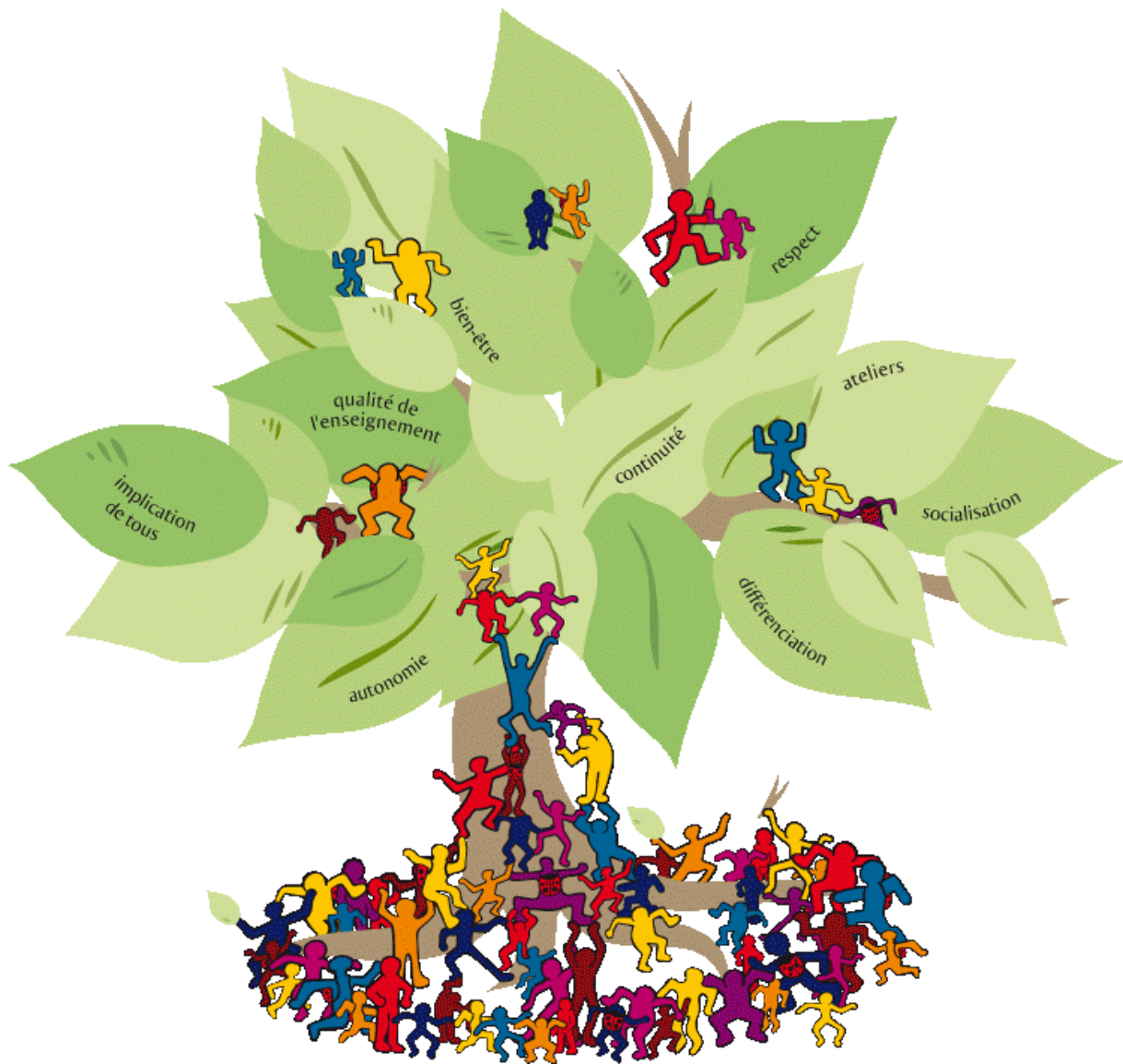


Table des matières

• Préambule	3
• Chapitre 1 : Présentation :	4
- Un peu d'histoire...	4
- L'école et sa structure	6
- L'enfant et l'équipe éducative	7
- L'équipe pédagogique et ses journées de formation	8
• Chapitre 2 : Nos actions concrètes :	9
- Ateliers – Autonomie – Bien-être	9
- Apprentissages – Potentialités – Expression de soi	10
- Respect – Autonomie – Responsabilité – Socialisation	11
- Différenciation – Continuité – Implication de tous	12
- Projets à court et moyen termes, mais encore...	15
• Chapitre 3 : Fonctionnement :	20
- Organisation	20
- Côté pratique –	24
- Estimation frais scolaires	26
- Contacts	27
• Glossaire	29

Préambule

Si la finalité du projet d'établissement est d'accroître encore l'efficacité de l'école alors, élaborer un projet d'établissement c'est :

- Rechercher une articulation cohérente et efficiente entre le projet éducatif, le projet pédagogique du Pouvoir organisateur et la réalité quotidienne de l'école.
- Trouver la meilleure adéquation possible entre les contraintes locales auxquelles l'école est confrontée et les moyens dont elle dispose.
- Programmer la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques, de processus pour une gestion harmonieuse et collégiale des apprentissages afin que les résultats obtenus soient à la mesure des moyens mis en œuvre.

« L'enfant, centre du projet, pourra construire ses savoirs, les intégrer et les réinvestir au quotidien ».

Pour assurer l'indispensable unité d'une équipe pédagogique et pour faire émerger une culture commune, le projet doit être le fruit du travail et de la réflexion de toute l'équipe pédagogique. La discussion, l'écoute, l'échange, la négociation sont donc des passages obligés pour atteindre ce consensus. Ce projet d'établissement sera réactualisé en fonction de l'expérience acquise et des moyens dont l'école dispose. Il tient compte des aspirations exprimées par la Communauté française, le Pouvoir organisateur, les enseignants, les élèves, les parents, le conseil de participation et de l'environnement social, culturel et économique de l'école.

Par ailleurs, ce projet d'établissement a été élaboré dans un esprit de continuité et de collaboration constante entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire, entre les degrés à l'école primaire, entre l'école primaire et l'école secondaire extérieure afin d'atteindre les objectifs définis dans les socles de compétences qui leur sont communs. Dans cette optique, nous organisons des concertations, la visite d'une école secondaire, des échanges avec ce même secondaire, des réunions d'informations pour notre école maternelle et notre 1^{ère} année primaire et des réunions de parents collectives ou individuelles selon les besoins et les années d'étude. A travers les quatre objectifs définis dans le décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire :

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures
4. Assurer à tous les élèves des chances d'émancipation sociale,

« La Futaie » se veut un lieu de vie, de bien-être et d'enseignement de qualité pour vos enfants.

Présentation

Un peu d'histoire...

Le 4 septembre 1933, s'ouvrait l'école de La Futaie. Elle accueillait une classe primaire et classe maternelle. Elle était considérée comme annexe à l'école n°1 de Boitsfort (Boitsfort Centre), actuellement disparue.



Le 1^{er} septembre 1946, La Futaie devient une école autonome. Depuis lors, elle n'a cessé de se développer nécessitant la destruction de ce qu'on appelait le « Château », devenu trop petit (1970).

De 1970 à 1972, fait unique dans les annales de l'Instruction publique de la commune, une de ses écoles est située sur le territoire d'une autre entité à savoir Bruxelles, avenue du Pérou (merci à la société Solvay).

Le 23 juin 1972, on inaugure les bâtiments actuels situés dans un cadre agréable à l'orée de la forêt de Soignes.

L'école et sa structure

Le bâtiment de la section primaire se compose de 2 étages.

Occupation :

- Au sous-sol, la garderie qui donne sur une petite cour arrière et les locaux techniques ;
- Au rez-de-chaussée, la salle de gymnastique, les vestiaires, les sanitaires, la cuisine, le réfectoire, le secrétariat, le bureau de la direction, la salle des professeurs, une classe du primaire, une grande cour de récréation ;
- Au 1^{er} étage, trois classes du primaire, deux locaux pour les prestations diversifiées, une classe maternelle ;
- Au 2^{ème} étage, sept classes du primaire, les sanitaires, un local technique.

Le rez-de-chaussée de la section maternelle a été rafraîchi. Un nouvel étage a été construit et inauguré en 2019. Le bâtiment comprend actuellement 6 classes, un local garderie/réfectoire, une salle polyvalente, des sanitaires et une grande cour de récréation.

Tous ensemble



Pédagogie

- Direction
- Titulaires maternelles et primaires
- Titulaires de différenciation
- Titulaires A.L.E (adaptation à la langue)
- Titulaires de néerlandais
- Titulaires d'éducation physique / natation
- Titulaires de psychomotricité
- Titulaires de cours philosophiques

Administration

Au sein de l'école

- Direction
- Secrétariat

Au sein de la commune

- Pouvoir organisateur :
Le Conseil Communal
- Echevinat de l'enseignement
- Service de l'enseignement



Education

- Direction
- L'équipe pédagogique
- Les auxiliaires d'éducation
- Les parents
- Conseil de participation



Maintenance

- Concierge
- Techniciennes de surface

Services

- Restaurant scolaire
- Bus scolaire

Partenaires

Extra scolaire

- animateurs
- Comité scolaire
- Ateliers parascolaires

- Parents
- Service médiation de la commune
- Ecole des devoirs
- Ludothèque
- Bibliothèque
- S.A.J (service d'aide à la jeunesse)
- Centre P.S.E (promotion à la santé)
 - médecin
 - infirmière

Centre P.M.S (psycho-médico-social)
-psychologue
-assistante sociale
-infirmière

Structure de notre équipe :

L'enfant et l'équipe éducative, main dans la main

Direction

Gestion administrative et pédagogique.

Secrétariat

Aide à la gestion administrative.



Instituteurs des classes primaires

8 classes v (2XP1, 2xP2, 2XP3/P4, 2XP5/P6)

Professeurs à prestations diversifiées

Plusieurs professeurs et les titulaires assurent des :

- cours de soutien pédagogique
- cours d'adaptation à la langue (FLA)
- ateliers de différenciation, de phonologie, de jeux mathématiques, de lecture, d'expression écrite et orale, d'éveil, artistiques

Professeurs de néerlandais

3 professeurs :

- 3 périodes en 3^{ème} et 4^{ème} primaire
- 5 périodes en 5^{ème} et 6^{ème} primaire
- 2 périodes de néerlandais précoce de la 3^{ème} maternelle à la 2^{ème} primaire

Professeurs de cours philosophiques

7 professeurs :

- 1 période/semaine :
 - o cours de morale laïque
 - o cours de religion catholique, islamique, protestante, orthodoxe
 - o une 2^{ème} période de cours de philosophie et de citoyenneté
- Et 1 période de cours de philosophie et de citoyenneté pour tous

Professeurs d'éducation physique et de psychomotricité

3 professeurs de psychomotricité, 2 professeurs d'éducation physique et les professeurs de natation communs à toutes les écoles communales.

- 2 périodes de psychomotricité par classe par semaine à l'école maternelle et 1 période de natation en M3 par semaine.
- 1 période de psychomotricité, 2 périodes d'éducation physique et 1 période de natation par classe par semaine en 1^{ère} et 2^{ème} primaire.
- 1 période d'éducation physique et 1 période de natation par classe par semaine de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire.

Instituteurs des classes maternelles

En septembre, 3 classes, 3 titulaires, 1 enseignant en soutien pédagogique, des enseignants qui assurent les 4/5^{ème}, le FLA et les missions collectives. A partir du 1 octobre, le nombre d'emplois sera recalculé en fonction du nombre d'élèves inscrits et présents. (4 augmentations de cadre sont prévues en cours d'année). Nous avons également une puéricultrice à temps plein en classe d'Accueil.

Auxiliaires d'éducation

Une équipe d'auxiliaires d'éducation dynamique s'occupe de vos enfants durant les garderies du matin, du soir et du temps de midi ainsi que celles du mercredi après-midi.

Conciergerie et techniciennes de surface

1 conciergerie du jour et 2 techniciens de surface veillent à l'entretien de l'école.

Comité scolaire et un Conseil de participation

1 présidente, 1 secrétaire, 1 trésorier et des parents, tous bénévoles.

L'équipe pédagogique et ses journées de formation :



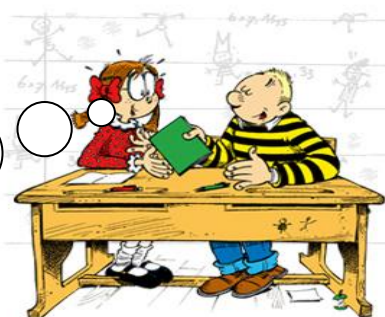
Journées pédagogiques : les enfants sont en congé et les profs alors ?

« Ils sont en formation obligatoire »

Nous sommes répartis dans les classes ou pris en charge par un auxiliaire d'éducation.

Où est mon professeur ?

« Il est en formation volontaire »



La formation permet à notre équipe, soucieuse de la qualité de l'enseignement, de l'évolution des apprentissages et consciente des enjeux cruciaux de l'Ecole fondamentale :

- ✓ de se remettre en question
- ✓ d'apporter des pistes pour améliorer nos faiblesses suite à l'analyse des résultats obtenus aux évaluations externes non certificatives et certificatives (CEB)
- ✓ de répondre aux attentes du projet d'établissement
- ✓ d'apprendre de nouvelles pédagogies, méthodes de travail
- ✓ de recevoir de nouvelles idées, d'autres outils et références
- ✓ des rencontres, des échanges avec d'autres collègues d'autres écoles
- ✓ d'évoluer.

Nos actions concrètes



Pour promouvoir, encourager la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves (objectif 1),

Nous organisons des ateliers :

- journaliers développant l'autonomie, les manipulations (images mentales), la socialisation, la créativité et favorisant un apprentissage individualisé pour chaque enfant dès l'école maternelle
- à thèmes (artistiques, ludiques,...) pour les enfants de 5 à 8 ans créant des liens entre les maternelles et les primaires et permettant l'entraide entre les enfants de différents âges
- artistiques, culturels et créatifs pour les élèves de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire afin de développer leur créativité et permettant une meilleure collaboration entre eux
- d'éveil (histoire, géographie, sciences) par degré en cotitulariat à partir de la 3^{ème} année
- de phonologie, de lecture et d'expression écrite/orale, de jeux mathématiques ... soit par année d'étude, soit en petits groupes au sein du degré, soit en accompagnement pédagogique

Nous veillons à développer l'autonomie des enfants tout au long de leur scolarité par :

- la reconnaissance de leur propre matériel dès la maternelle
- la gestion de leur journal de classe et de leur travail en primaire
- à travers les ateliers

Nous procurons une sensation de bien-être grâce à :

- l'instauration d'un climat de confiance entre enseignants, enfants et parents afin que l'école soit un lieu de vie où bienveillance et respect règnent en maître
- la recherche constante en équipe de solutions adaptées à chaque enfant
- une communication efficace et non-violente
- de la différenciation pour tous et des cours d'adaptation à la langue (FLA) pour les enfants qui ne maîtrisent pas le français, langue des apprentissages.
- le projet « Schola-DAS », soutien scolaire de la 1^{ère} à la 6^{ème}. Il consiste à aider un nombre d'élèves éprouvant des difficultés scolaires à faire leurs devoirs et à progresser dans les matières.

- Un dispositif de prévention des phénomènes de harcèlement, de cyber-harcèlement, des violences visibles et invisibles en ouvrant des espaces de parole, en travaillant les émotions et en réorganisant la cour de récréation (les espaces, le fonctionnement, les règles....).
- des activités sportives et des collations saines (bien dans son corps, bien dans sa tête).



Pour s'approprier des savoirs et acquérir des compétences pour apprendre toute la vie (objectif 2), nous développons :

- la prise de conscience des richesses de chaque enfant en favorisant l'expression de soi au travers d'activités créatrices, dès la maternelle,
- les apprentissages de base : lire, écrire, calculer, dès le primaire.

Aussi, nous basons nos apprentissages sur les socles de compétences, les attendus du tronc commun et le programme des études.

Quelques informations sur les apprentissages au 1^{er} degré

LIRE, C'EST QUOI ?

L'apprentissage de la lecture commence en maternelle et se poursuit en primaire au travers de la « Planète des Alphas » et du programme PARLER abordé dès la 3^{ème} maternelle. Les prérequis de l'école maternelle et l'utilisation d'outils communs sont nécessaires pour évoluer en continuité dans l'apprentissage de la lecture.

Nous apprenons à lire en utilisant une méthode mixte :

- La méthode fonctionnelle qui permet de comprendre, de donner du sens, d'induire une compréhension immédiate par la création d'images mentales (les mots). A partir d'un texte illustré et d'indices, l'enfant est amené à anticiper, à décrire ce qu'il voit, à émettre des hypothèses puis les vérifier, à photographier les étiquettes mots, à repérer les mots déjà appris, ensuite en découvrir d'autres et aussi à construire sa lecture, petit à petit.
Les livres utilisés sont : « Capsule », « Appili », « Je lis seul, tu lis seul », « Une histoire par jour-Belin », « Azimuts », « Des albums jeunesse », le programme PARLER (phonologie, vocabulaire, compréhension, fluence)

- *La méthode analytique où l'enfant identifie les lettres, les syllabes, les sons simples puis complexes... Ce qui lui permet de mettre en place d'autres stratégies et codes pour évoluer dans l'apprentissage de la lecture.*

ET EN MATHEMATIQUES ?

Les mathématiques prennent leur sens dans les problèmes qu'elles permettent de résoudre. Trois fonctions du nombre sont reconnues et utilisées pour construire du sens : l'aspect cardinal (la quantité), l'aspect ordinal (la position) et l'anticipation des résultats.

A ces fins, nous mettons en place :

- des techniques pédagogiques dynamiques, efficaces et rigoureuses :
- des ateliers
- des classes verticales organisées en degrés (P1/P2, P3/P4, P5/P6)
- de la différenciation par groupe de besoins (remédiation, fixation/entretien, dépassement).
- des outils de communication comme le journal de classe, la farde d'avis, la plateforme APSchool, le mail

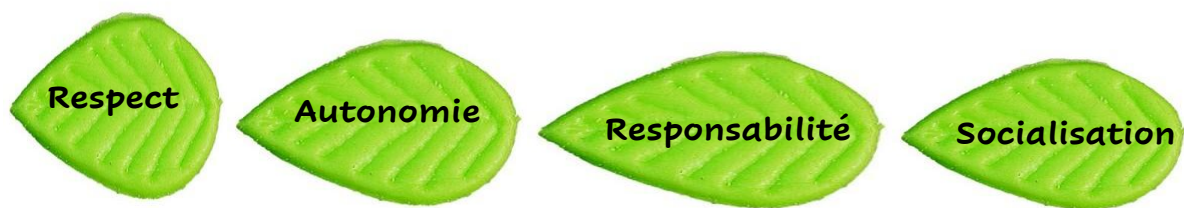
Comment sont évalués nos élèves ?

- En section maternelle : 1 évaluation journalière ou hebdomadaire sur le comportement à l'aide d'un code couleur et 3 carnets de suivi/an où l'autonomie et les attendus seront évalués. Fin de 3^{ème} maternelle, certains tests sont organisés par le PMS.
- En section primaire : 3 carnets de suivi/an reprenant :
 - une évaluation du comportement et de l'attitude face au travail (dans le journal de classe (P1/P2) ou dans le bulletin (de P3 à P6)
 - une évaluation formative codée avec une vue générale par discipline et une vue plus détaillée par compétence/attendu
 - une évaluation externe sommative en fin de degré, en 2^{ème} primaire, en 4^{ème} primaire
 - une évaluation externe certificative, le CEB, en 6^{ème} primaire.

Les carnets de suivi, des réussites et le journal de classe sont obligatoirement consultés et signés par les parents.

Mais encore...

- des réunions de parents , individuelles ou collectives + à la carte selon les besoins, pour discuter de l'évolution du travail et du comportement des enfants.
- la participation aux *séjours pédagogiques avec nuitées*: des classes vertes, sportives, de mer, de ville, 3 jours en 3^{ème} maternelle, 5 jours de la 1^{ère} à la 5^{ème} primaire et des classes de neige en 6^{ème} primaire. Les enfants partiront 1X/degré.
- des *cours d'adaptation à la langue d'apprentissage (FLA)*, à l'école primaire, permettant aux enfants qui ne maîtrisent pas encore le français de comprendre les consignes et d'enrichir leur vocabulaire.
- des méthodes d'apprentissages et une planification pour favoriser la maîtrise des apprentissages et l'organisation du travail chez l'enfant.



Afin de préparer à être un citoyen responsable et de développer la personnalité de chaque enfant (objectif 3), nous lui transmettons les valeurs suivantes :

Le respect : de soi, des autres, du matériel, de la nature, du monde extérieur, de l'environnement, grâce au(x):

- des règles de vie, sous forme de dessins (en maternelle), à la *charte de la discipline* « école » (en primaire, voir journal de classe ou farde de communication) et d'autres chartes plus spécifiques (de la classe, des toilettes, de la garderie ...)
- évaluations du comportement de l'enfant
- réflexions sur son comportement et ses attitudes (fiches de réflexion)
- forums ou conseils de classe et conseils d'école
- dialogue établi entre l'enfant et l'adulte par la médiation
- plans de déplacements scolaires (accès, besoins, sécurité, visibilité, mobilité durable, responsabilité de chacun, respect de soi, respect de l'autre, du code de la route et de l'environnement,...)

L'autonomie, à travers :

- les actes du quotidien
- les travaux organisés en ateliers
- l'utilisation de fichiers, de ceintures (pédagogie institutionnelle), de contrats et de référentiels
- la manipulation des outils et du matériel.

La responsabilité, en :

- attribuant des tâches et en élaborant un tableau des charges
- prenant connaissance de la charte de la discipline et en la signant
- effectuant son travail journalier (devoirs et leçons)

La socialisation par la coopération, l'entraide et l'ouverture aux diverses cultures, en mettant en place :

- des *parrainages* entre enfants
- des ateliers en verticalité (enfants de différents niveaux de classe)
- des ateliers horizontaux (au sein d'une même année d'étude)
- l'esprit d'entraide entre les enfants (tutorat)

- des rencontres et échanges entre parents et les équipes éducative et pédagogique lors des fêtes d'école, de réunions, de petits déjeuners, de conférences, ...
- des partenariats avec la bibliothèque, la ludothèque, la Vénérerie, l'école des devoirs, la maison de quartier (Dries), le CEFAS, le home de la Cambre (échanges intergénérationnels), l'équipe mobile, le PSE, le PMS ...



Pour assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale (objectif 4), nous veillons à mettre en place :

La différenciation

Nous permettons à l'enfant d'évoluer à son rythme avec pour objectif de l'amener au maximum de ses potentialités grâce à :

- un choix de jeux judicieux qui brassent les apprentissages à des niveaux différents
- l'aménagement de passerelles ponctuelles selon les besoins de l'enfant
- un travail individuel en fichiers, ceinture (PI), contrats avec auto-évaluation et auto-correction adapté au niveau de l'enfant
- des groupes de niveaux (*remédiation* – entretien/fixation – dépassement)
- du tutorat (entraide entre enfants)
- l'organisation de classes verticales (M1A/M1, M2/M3, P1/P2, P3/P4, P5/P6)
- la possibilité de recourir à une année complémentaire par étape, mesure exceptionnelle.

La continuité (continuum pédagogique)

Nous assurons la **continuité des apprentissages** grâce à :

- le passage des différents référentiels et des traces du vécu de la classe, de la 1^{ère} maternelle à la 1^{ère} primaire;
- un référentiel (synthèses écrites des trucs et astuces, des apprentissages et méthode de travail) dès la 1^{ère} primaire et ce, jusqu'en 6^{ème} primaire ;
- des concertations au sein de l'équipe pédagogique
- l'organisation d'un enseignement en classes verticales
- l'aménagement d'ateliers créatifs et/ou culturels 5-8 ans et 8-12 ans
- la mise en place des cours d'éveil en cotutariat 8-10 ans et 10-12 ans
- la réalisation d'ateliers en phonologie, en lecture, en expression écrite /orale, en jeux mathématiques
- une formation continuée de l'équipe enseignante et de la direction

- une remise en question perpétuelle des pratiques de l'équipe pédagogique suite aux épreuves externes et aux évaluations des projets menés durant l'année scolaire
- une évaluation formative (sans point) tout au long de la scolarité de l'enfant
- la collaboration avec les intervenants extérieurs (logopèdes, équipes du PMS, du PSE et de l'équipe mobile, Schola ULB, école des devoirs, maison de quartier (Dries) ...).

L'implication de tous

Pour assurer l'épanouissement de l'enfant et une bonne communication, une implication de tous est indispensable !

A ces fins, nous mettons en place :

- des réunions de parents collectives, individuelles et à la carte
- une farde de communication ou farde d'avis
- des valves à l'entrée de l'école et panneaux d'affichage
- un site 'école'
- une plateforme de communication « APSchool»
- un journal de classe (devoirs, leçons, recherches,...)
- un carnet de suivi sur le comportement/l'attitude face au travail et sur les compétences/attendus (évaluation formative sans point)
- des fêtes pour permettre des échanges
- un Comité scolaire, des ateliers parascolaires, le facebook du Comité scolaire
- des règles de vie (sous forme de dessins à l'école maternelle), une Charte de la discipline, une charte de la classe, une charte des toilettes et de la garderie
- des forums ou des conseils de classe et des conseils d'école
- des concertations au sein de l'équipe pédagogique, éducative avec les partenaires extérieurs
- un accueil extra-scolaire et des activités extra-scolaires
- le déjeuner des parents et des conférences en partenariat avec l'Antenne scolaire
- des échanges entre parents et instituteurs pour améliorer la communication et le suivi scolaire, en partenariat avec l'Antenne scolaire lors de petits déjeuners par exemple
- des études surveillées ou dirigées, l'aide aux devoirs Schola ULB, l'école des devoirs (Dries)

Pour que votre enfant puisse s'épanouir, vous, parents et nous, enseignants devons travailler main dans la main.

Vous avez un rôle important à jouer durant toute la scolarité de votre enfant.

Pour ce faire, il est important de respecter les règles suivantes :

- arriver à l'heure à l'école
- participer à toutes les réunions des parents
- lire et signer quotidiennement le journal de classe
- remplir, signer et remettre les bulletins et les avis à temps
- s'intéresser au travail à faire à domicile et vérifier qu'il soit fait (leçons et devoirs)
- encourager et soutenir l'enfant dans son travail, dans son attitude face au travail et dans son évolution
- signaler toute maladie contagieuse le plus rapidement possible au secrétariat de l'école○
- signaler et justifier par écrit (via le modèle type de la Commune) l'absence de votre enfant (Attention ! 9x1/2 jours d'absences injustifiées=signalement à la DGEO) et veiller à venir chercher son travail afin de s'assurer qu'il puisse se mettre en ordre
- développer le goût de l'effort, de la politesse, de l'ordre, du soin, du respect de soi et des autres
- s'impliquer dans la vie de l'école

S'intéresser à la vie sociale et scolaire de votre enfant est primordial !

Il s'en sentira davantage soutenu et motivé.



Permettez-moi d'insister sur l'importance, pour les enfants, de pouvoir compter sur l'aide, le soutien, le suivi, des adultes. **Les enseignants qualifiés, passionnés et aussi disponibles qu'ils puissent être, ne pourront jamais remplacer les parents dont le rôle est d'assurer, au jour le jour, le suivi de l'enfant dans ses apprentissages.** Parents et enseignants doivent encourager l'élève à progresser, à évoluer, par des conseils et une attention régulière. L'objectif est de l'amener, par un travail suivi, à exploiter au mieux ses potentialités et à atteindre son niveau d'excellence.

En résumé.... A la Futaie-aux Coccinelles

Des projets à court et moyen termes tels que :

- **à l'école maternelle :**

- des apprentissages par le jeu (échanges avec la bibliothèque/ludothèque, organisation d'ateliers de jeux éducatifs), des ateliers autonomes
- la réalisation d'un cahier de vie pour travailler la confiance en soi, l'estime de soi, les émotions, les compétences, de manière à laisser des traces du vécu de la classe
- la réalisation d'un éventail graphique (du trait à l'écriture)
- un travail en fonction des intelligences multiples (M2/M3)
- la découverte de la lecture à travers les contes, les fables et le programme « Parler » (M1/M2/M3)
- l'évolution du dessin du bonhomme
- un carnet de suivi sur l'évolution de l'enfant sur son cursus maternel au niveau de son comportement et des attendus
- la découverte de la ferme au fil des saisons (M1A/M1)
- L'école du dehors (M2/M3)
- l'organisation de classes verticales (M1A/M1, M2/M3, P1/P2, P3/P4, P5/P6)
- l'utilisation du programme « Parler » en vue d'améliorer l'apprentissage de la lecture
- des activités sportives
- des sorties en forêt pour découvrir et apprendre la nature
- une prise de conscience d'une alimentation saine concernant les collations de la récréation de 10h (sauf les mercredis, collations libres) et les repas du midi (bio)

- **Comment ?**

- En respectant le calendrier des collations saines (fruits, légumes, céréales, produits laitiers) à l'école maternelle
- En respectant les collations saines « fruits-légumes » à l'école primaire
- En abordant la pyramide alimentaire dans le cadre du cours d'éveil
- En menant des animations dans certaines classes (de la P1 à la P6)
- En gérant un compost école
- Le tout dans le but d'apprendre aux enfants les bonnes habitudes alimentaires
- un partenariat avec la ludothèque et la bibliothèque de WB
- des forums ou conseils de classe et conseils d'école
- des règles de vie sous forme de dessins en maternelle, une Charte de la discipline et les sanctions en cas de non-respect des règles et d'autres Chartes plus spécifiques (classe, garderies, toilettes) en primaire
- des référentiels : des collections (boîte, cahier, valise), un outil pédagogique sous forme de syllabus, mind mapp ...
- une évaluation sans point via un carnet de suivi et de réussites, une évaluation externe sommative en P2, P4 et une évaluation certificative en P6 (CEB)
- le parrainage P1/P5, P2/P6

- des ateliers : de différenciation, artistiques et culturels (5/8, 8/12), d'expression écrite et orale, de lecture, de phonologie, de jeux mathématiques ...
- le tri et la réduction des déchets (ex. zéro déchet en P5, pesée des déchets des repas chauds au réfectoire), la consommation d'énergie, la qualité de l'air, des activités « nature, environnement » (ferme, potager, forêt, ...), un projet « Nature dans la cour » (potager, plantations, compost (projet garderies), hôtel à insectes), des collations saines, favoriser l'usage des gourdes et des boîtes à tartines ...
- un plan de déplacements scolaires pour assurer la sécurité aux abords de l'école et un plan d'actions adapté aux besoins de celle-ci
- Comment ? En améliorant la visibilité de l'école (couleurs, banderole, signalisation), en participant à l'opération cartable, à l'action « Emile, le serpent mobile », en utilisant une mallette pédagogique sur la mobilité durable, en travaillant sécurité routière en jouant et lors des sorties, un parcours vélo en fin d'année en P4, en participant au projet « pro vélo » en P6 et en conscientisant les parents au respect du feu de signalisation, de la zone 30, de la zone « dépose minute » ...via les enfants
- une approche en géométrie en manipulant dès le plus jeune âge
- l'utilisation d'ordinateurs, de projecteurs, de 4 TBI dans les classes
- un rallye lecture est organisé au sein de différentes classes du primaire
- la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des phénomènes de harcèlement, de cyber-harcèlement, des violences visibles et invisibles en partenariat avec « UMONS », l'Antenne scolaire et le PMS.
 - ✓ Objectifs : 1) Favoriser le contrôle des conduites et comportements agressifs en réorganisant la cour de récréation au niveau espace, fonctionnement et règlement (zones de couleur).
 - ✓ 2) Permettre aux enseignants de retrouver la maîtrise du groupe classe en ouvrant des espaces de parole (conseils de classe, forums, conseils d'école), de médiation (travailler les émotions, résoudre les conflits, réduire la souffrance psychosociale, faire respecter le règlement, ...). Développer la pédagogie institutionnelle (CGE) au sein des classes et des équipes.
- Nous organisons aussi au besoin des ateliers sur le « Bien vivre ensemble » en collaboration avec l'antenne scolaire, le PMS et les équipes mobiles de FBW.
- des conférences ou des animations « classe » organisées en partenariat avec l'Antenne scolaire de Watermael-Boitsfort et le PMS. Différents sujets seront proposés comme les écrans, le harcèlement et le racket ... Des informations plus précises suivront. Les conférences ont pour objectif d'informer, d'échanger de réfléchir ensemble autour de problématiques importantes pour le bien-être des enfants (lieux et dates à définir).
- un projet visant à favoriser la communication « écoles-familles » a été mené dans l'école depuis 2018 en partenariat avec l'Antenne scolaire de Watermael-Boitsfort. Nous souhaitons organiser des petits déjeuners des parents, en vue d'améliorer la communication/les échanges « école-famille », la compréhension, l'implication des parents dans l'école...A travers ces rencontres, nous vous écouterons et essaierons de répondre au mieux à vos questions, besoins, attentes et inquiétudes...
- une aide aux devoirs en partenariat avec l'école des devoirs de la maison de quartier du Dries et Schola ULB. Les objectifs étant d'assurer un suivi

scolaire et un accompagnement des enfants afin d'éviter le décrochage scolaire.

- une formation 1ers soins pour les élèves de P5 en partenariat avec la Croix Rouge
- la création d'un journal de l'école où tous les articles seront rédigés par les élèves de la maternelle à la 6^{ème} primaire
- une correspondance scolaire en P5, P6
- le site école mis à jour par une institutrice
-

Mais encore...

- des cours de néerlandais précoce en 3^{ème} maternelle et 2^{ème} primaire
- des cours de néerlandais de la 3^{ème} à la 6^{ème} primaire
- des cours de psychomotricité (en maternelle, P1, P2) et d'éducation physique en primaire
- des cours de natation de la 3^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire
- des cours philosophiques et de citoyenneté en primaire avec possibilité en M3
- des séjours pédagogiques avec nuitées de la 3^{ème} maternelle (3 jours) à la 5^{ème} primaire (5 jours) et les classes de neige en 6^{ème} primaire
- une ouverture sur le monde social, culturel, artistique et sportif par le biais de différentes activités et sorties
- des animations par les partenaires extérieurs (PMS, PSE, Antenne scolaire, Vénérerie, Bibliothèque, Ludothèque, ...).

Fonctionnement

Organisation

Classes :

Certaines nos classes sont organisées en verticalité.

L'équipe pédagogique pourra recréer de nouveaux groupes « classe » en fin de degré si ceci s'avère nécessaire. Cette mesure sera prise pour assurer le rééquilibrage des classes et le bien-être des enfants. Ceci leur permettra d'élargir leurs connaissances, de développer leurs relations avec les autres et de découvrir d'autres ambiances de classe. Suite à un petit sondage auprès des enfants, les enseignants se concerteront en équipe pour réorganiser au mieux ces nouvelles classes.

Evaluations :

- ❖ En section maternelle : 1 évaluation journalière ou hebdomadaire sur le comportement à l'aide d'un code couleur et 2/3 carnets de suivi/an sur l'autonomie et les attendus.
Fin de 3^{ème} maternelle, certains tests sont organisés par le PMS.
- ❖ En section primaire : 3 carnets de suivi/an reprenant :
 - une évaluation du comportement et de l'attitude face au travail (dans le journal de classe (P1/P2) ou dans le bulletin (de P3 à P6)
 - une évaluation formative codée avec une vue générale par discipline et une vue plus détaillée par compétence/attendu
 - une évaluation externe sommative en fin de degré, en 2^{ème} primaire, en 4^{ème} primaire et une évaluation certificative, le CEB, en 6^{ème} primaire.

Les carnets de suivi, des réussites et le journal de classe sont obligatoirement consultés et signés par les parents.

!!! Attention !!!

Un bulletin comporte 2 années scolaires. Ce document administratif est à conserver et à rendre en septembre pour les 1^{ères}, 3^{èmes} et 5^{èmes} années du primaire.

Conditions de passage de classe pour la section primaire :

Codes utilisés pour l'évaluation formative :

Comportement :

P1/P2 : Code couleur

P3/P4/P5/P6 : Très souvent, souvent, rarement, presque jamais

Disciplines /attendus/compétences :

si validés, case fluorisée en bleu,

si belle évolution, gros efforts fournis, flèche montante,

si encore fragile (=ECA), flèche horizontale,

si en retard d'apprentissage ou non évaluable ou NA, signe attention (!)

50% : dans chaque discipline et dans l'ensemble (comme au CEB)

Les résultats sont examinés par le conseil de classe, constitué des titulaires, des autres professeurs en relation avec la classe et de la Direction. Il décidera l'opportunité d'organiser ou non une année complémentaire. Une rencontre sera ensuite organisée entre le titulaire, les parents et la Direction.

Travaux à domicile :

Le travail à domicile a été défini comme une activité dont la réalisation, à l'aide de ses cours et de ses référentiels, peut être demandée à l'élève, en dehors des heures de classe, par un membre du personnel enseignant.

Afin de privilégier l'égalité de tous, la circulaire n°108 du 13/05/2002 limite la durée des travaux à domicile comme ci-après :

1^{ère} et 2^{ème} années primaires :

- ❖ activité lecture.
- ❖ supervision des activités réalisées en classe.

3^{ème} et 4^{ème} années primaires :

- ❖ activité évaluée à une vingtaine de minutes pour un élève situé dans la moyenne.

5^{ème} et 6^{ème} années primaires :

- ❖ activité évaluée à une trentaine de minutes pour un élève situé dans la moyenne.

Il ne s'agit évidemment pas d'un strict minutage chronométré pour chaque enfant.

Arrivées et sorties :

Les enfants de l'école primaire sont tenus d'arriver au moins 10 minutes avant le début des cours. Nous demandons aux parents, principalement à ceux du 1^{er} degré, de déposer leur enfant dans la cour de récréation, de les laisser regagner leur rang de façon autonome. Si vous désirez parler à l'enseignant(e) de votre enfant, veuillez prendre un rendez-vous via le journal de classe car à 8h25, celui/celle-ci doit prendre en charge sa classe.

Il ne faut pas que des arrivées tardives perturbent la bonne marche des activités.

Afin de garantir la sécurité de vos enfants aux abords de l'école, merci de respecter les règles élémentaires de sécurité, surtout en ce qui concerne le stationnement pour déposer les enfants le matin et les reprendre le soir (voir pictogramme « Dépose minute »).

Les parents attendront et reprendront leurs enfants à hauteur de la grille.

Les élèves ayant reçu l'autorisation de sortir de l'école, reçoivent leur carte de sortie. A chaque sortie, les professeurs en charge de la classe vérifient les cartes de sortie. Des auxiliaires d'éducation les aident dans leur tâche à 15h30, et à 16h (les lundis, les mardis) puis vérifient seules les cartes de sortie à 16h30 (après l'étude). Les élèves ayant une carte de sortie toute rouge (sorties non autorisées) ne reçoivent pas de carte de sortie. Ces enfants doivent rejoindre soit l'étude (de 15h30 à 16h30), soit le projet Schola (de 15h45 à 16h45 pour les P3/P4 les 3 jours, les P5/P6 les jeudis et de 16h10 à 17h10 pour les P5/P6, les lundis, mardis), soit leur atelier parascolaire à partir de 15h30, soit la garderie (de 16h30 à 18h30).

Lorsqu'un enfant quitte la garderie, il est tenu d'avertir le personnel de son départ. Les enfants seront badgés à leur entrée et à leur sortie à partir de 16h30.

Si une autre personne que celle(s) habilitée(s) vient chercher l'enfant, elle doit être en possession d'une autorisation de la personne responsable. A défaut d'instructions écrites claires et précises, nous garderons l'enfant à l'école.

L'élève qui trompe **intentionnellement** la surveillance et donc enfonce le règlement ci-dessus sera sanctionné. Nous rappelons que les enfants dans la situation qui précède ne sont plus couverts par les assurances.

Un motif de sortie après les heures de cours et après les heures de surveillance (garderies) sera exigé si cela n'est pas précisé sur le document des renseignements généraux.

Retards :

A propos des retards, les parents sont tenus d'envoyer leur(s) enfant(s) à temps à l'école (rappel, les cours débutent à 8h25 à l'école primaire et à 8h45 à l'école maternelle !).

A l'école primaire, chaque retard est signalé dans le journal de classe de l'enfant par son professeur ou la secrétaire. Les parents devront justifier chaque retard par écrit dans le journal de classe ou sur un modèle type (mot daté et signé). Après 9h, le retard sans motif écrit sera considéré comme absence injustifiée et sera comptabilisé dans les 9X1/2 jours autorisés.

Après trois retards, les parents recevront un courrier rappelant leur devoir, l'importance d'arriver à l'heure pour permettre à l'enfant de commencer sa journée sans stress et ne pas perturber le bon fonctionnement de la classe, et enfin attirer l'attention sur les conséquences que peuvent engendrer ces retards répétés.

Si nécessaire, l'enfant qui est arrivé en retard viendra se mettre en ordre sur l'heure du midi le jour-même au réfectoire. Il va de soi que les parents vérifieront que tout soit en ordre.

L'entrée unique de l'école (la grille) ferme à 8h45. Pour avoir accès à l'école après 8h45, il faudra sonner et se présenter au secrétariat.

L'école maternelle n'ouvrira plus ses portes à partir de 9h00 sauf circonstances exceptionnelles.

Absences :

En section primaire et en 3^{ème} maternelle, toute absence sera automatiquement motivée par écrit par un modèle type des écoles communales de WB, document remis au titulaire ou au secrétariat, au plus tard, le 4^{ème} jour d'absence de l'élève. Les motifs d'absences justifiées sont : un certificat médical, une convocation par une autorité publique (avec attestation), un décès (avec attestation). Les autres motifs seront laissés à l'appréciation du chef d'établissement. C'est pourquoi il est important de les détailler lorsqu'il s'agit de raisons personnelles/familiales. Attention ! Après 9 demi-jours d'absences injustifiées, celles-ci seront renseignées auprès de la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire. **Les départs anticipés ou les prolongements de vacances sont considérés comme absences injustifiées.**

Merci de programmer vos rendez-vous médicaux en dehors des heures de cours.

En 1^{ère} et 2^{ème} maternelles, pour toutes absences, prévenir le titulaire oralement et par écrit (lettre ou mail) le secrétariat.

Discipline :

A l'école maternelle, voir règles de vie sous forme de dessins.

A l'école primaire, voir charte de la classe, voir charte de la discipline et conséquences en cas de non-respect des règles dans le journal de classe.

D'autres chartes plus spécifiques (garderie, toilettes) affichées dans les locaux concernés.

Réunions des parents :

En maternelle, 1 réunion collective fin septembre, 2/3 réunions individuelles après chaque carnet de suivi, + à la demande selon les besoins.

En primaire, 1 réunion collective pour tous début septembre, 3 réunions individuelles après chaque carnet de suivi + à la demande (via le journal de classe) selon les besoins.

Objets perdus :

Nous insistons vivement pour que le matériel et les vêtements des élèves soient marqués au nom de l'enfant. Ils seront plus facilement retrouvés par leur propriétaire. En cas de perte, vous pouvez vous adresser à notre concierge.

Pendant l'année scolaire, les objets perdus ou oubliés seront exposés, chaque vendredi, à la sortie de l'école (sas des 2 grilles vertes) puis rassemblés à la garderie. En fin d'année scolaire, tous les objets perdus ou oubliés seront mis dans un vestiaire de la salle de gym. Les objets et vêtements non repris à la date annoncée (voir avis en fin d'année) seront donnés à une œuvre caritative.

Jeux, jouets et multimédia :

Les GSM, les DS ou PSP ainsi que les lecteurs MP3 ne sont pas autorisés. Si votre enfant apporte son GSM car il rentre seul, celui-ci doit être éteint dans l'enceinte de l'école et dans son cartable. Tout GSM allumé sera confisqué, remis à la direction. Un parent devra venir le récupérer.

Les échanges d'autocollants et de cartes sont permis sauf interdiction des professeurs ou éducateurs suite à des conflits. Les disputes générées par ces jeux et jouets entraîneront la confiscation ou l'interdiction de certaines pratiques et ce en fonction d'une décision prise par l'ensemble de l'équipe éducative. Pas de jouets provenant de la maison à l'école maternelle.

L'école n'est, en aucun cas, responsable des dommages éventuels occasionnés aux objets de valeur apportés par les enfants, ni en cas de perte ou de vol de ceux-ci.

Ni canifs, ni armes factices ne seront tolérées !

Comité scolaire :

Equipe de parents bénévoles très active au sein de notre école. Il est composé d'un(e) président(e) Madame Fatmira Kamberi, d'une secrétaire Madame Elise Rogiers ou Madame Esther Savvidis Toledo et d'une trésorière Madame Aurélie Geny Costa. La secrétaire, Madame Chantal Hanquiniaux, assurera le relais entre le CS et l'école. Des réunions sont organisées +/-1X/mois dans l'école (voir calendrier sur le site de l'école, mail du Comité scolaire futaie.cs@outlook.be). Tous les parents sont les bienvenus.

Le comité scolaire c'est : aider dans l'organisation de nos fêtes d'école, mener des actions ludiques, réaliser des achats de jeux récréatifs, participer financièrement aux projets éducatifs, pédagogiques et aux sorties, jouer un rôle social, organiser des ateliers parascolaires, ...

Côté pratique

Heures de cours :

Section maternelle :

Matin : de 8h35 à 12h10. Accueil 8h20. Fermeture des portes à 8h35 ! (pour les enfants en retard, accès possible jusqu'à 9h00).

Après-midi : de 13h45 à 15h25.

Mercredi : de 8h35 à 12h10.

Section primaire :

Matin : de 8h25 à 12h10.

Après-midi : de 13h45 à 15h25.

Mercredi : de 8h25 à 12h00 (12h10 en P3/P4).

Horaires de garderie (service payant) :

Section maternelle :

Matin : de 7h30 à 8h10

Midi : de 12h10 à 13h45 (service gratuit)

Soir : de 15h45 à 18h00

Section primaire :

Matin : de 7h30 à 8h10

Midi : de 12h10 à 13h45 (service gratuit)

Etudes surveillées ou dirigées, les lundis, mardis et jeudis : de 15h45 à 16h30 (service gratuit).

Projet Schola : Pour les P1/P2/P3/P4 : de 15h45 à 17h15 les lundis, les jeudis ; pour les P5/P6 : de 16h00 à 17h30 les lundis et de 15h45 à 17h15 les jeudis

Soir : de 16h30 à 18h00

Absences :

En cas d'absence, les parents ont la possibilité de décommander un repas pour le lendemain en informant l'école avant 11h. Le repas commandé mais non consommé du 1^{er} jour d'absence est toujours dû. La déduction sera effectuée sur la facture du mois suivant. Un décompte final sera fait en fin d'année scolaire.

En cas d'absence de l'enfant pendant les vacances scolaires, un remboursement des sommes payées se fera uniquement si l'absence est couverte par un certificat médical et comprend au minimum 4 jours consécutifs d'absence. Les remboursements seront exclusivement effectués par voie de versement sur un compte bancaire.

Retards :

L'accueil extrascolaire est organisé de 7h30 à 18h00.

Une somme de 15€ sera facturée aux parents par enfant et par demi-heure supplémentaire entamée pour toute prestation du personnel obligé d'attendre l'arrivée du parent après 18h00.

D'autres informations utiles et complémentaires figurent dans la brochure de rentrée distribuée en chaque début d'année scolaire.

Les parents déclareront avoir pris connaissance du projet éducatif, du projet pédagogique, du règlement d'ordre intérieur, des écoles communales et du projet d'établissement, du règlement d'ordre intérieur, du règlement des études de l'école en apposant leur signature sur le formulaire prévu à cet effet.

Contacts

Si vous êtes intéressés par notre école, contactez le secrétariat, de 8h15 à 16h30, qui vous expliquera la procédure. Par la suite, nous vous accueillerons, informerons sur notre Projet pédagogique/ROI/Organisation et nous vous ferons visiter notre établissement.

Ecole fondamentale « La Futaie » - « Les Coccinelles »

65, avenue des Coccinelles

1170 Bruxelles

Madame Guillaume, Directrice m.guillaume@wb1170.edu.brussels

Madame Hanquiniaux, Secrétaire c.hanquiniaux@wb1170.edu.brussels

Tél. : 02/672 73 88

E-mail : futaiecoccinelles@wb1170.edu.brussels

Site : www.lafutaie.be

Heures d'ouverture de septembre à juin :

Secrétariat de 8h à 16h30

Direction sur rendez-vous

Nouveau ! Inscriptions en ligne (4 ordres de priorité)

Ensuite, la direction vous contactera pour fixer un rendez-vous afin de finaliser l'inscription.

Documents à prévoir en cas d'inscription :

- 1) Carte d'identité ou passeport (+ visa) de l'enfant,
- 2) Cartes d'identité ou passeports des parents,
- 3) Composition de ménage,
- 4) Dernier bulletin pour la section primaire
- 5) Changement d'école obligatoire pour les P2, P4, P6 ou année complémentaire et en cours d'année scolaire.

Pour les maternelles : les points 1, 2, 3 + un changement d'école uniquement si celui-ci s'effectue en cours d'année.

Autres coordonnées utiles (voir brochure de rentrée de la commune) :

- Madame Hang Nguyen, Echevine de l'enseignement - Tél 02/674 74 02
-
- Madame Aude Guerenne, responsable du service de l'enseignement
Tél 02/674 74 62
- Centre psycho-médico-social 1 (PMS) :
Rue du Meiboom, 14 à 1000 Bruxelles - Tél. 02/800 86 60
- Promotion de la santé à l'école (PSE) :
Avenue A. Solvay, 2A à 1170 Bruxelles - Tél. 02/672 18 66
- Mme De Hemptinne, coordinatrice de l'accueil temps libre-extascolaire Tél 02/674 75 27 ou Madame Marie Calmein, sa collaboratrice Tél 02/674 74 98
- Classes de dépaysement, ASBL Watermael-Boitsfort en plein air
Siège administratif : Mme Buyens – Tél. 02/673 25 00
- Le Comité scolaire : futaie.cs@outlook.be
- Maisons de quartier :
« Dries », Dries, 38 à 1170 Bruxelles – Tél. : 02/660.71.05
« Cités Jardins », Av. des Archiducs, 52 à 1170 Bruxelles – Tél. : 02/672.27.33
- Antenne scolaire de WB, 127, rue des 3 Tilleuls à 1170 Bruxelles
Tél. 02/732 36 65 - GSM 0499/58 95 14
- Piscine « Calypso 2000 »
Av. Wiener, 60 à 1170 Bruxelles – Tél. : 02/675.48.99

Glossaire

Adaptation à la langue : Cours permettant à des enfants de langue étrangère d'apprendre la langue française.

Année complémentaire : Pour certains élèves, un temps plus long que le parcours scolaire habituel pourra s'avérer nécessaire pour acquérir les compétences visées. Afin de tenir compte des rythmes d'apprentissage propres à chaque enfant, l'élève pourra bénéficier d'une année complémentaire au sein de chaque étape. L'équipe pédagogique, en accord avec les parents choisit le moment le plus opportun pour décider de recourir à cette mesure exceptionnelle en fonction des spécificités de l'enfant.

C.E.B. : Certificat d'Etudes de Base délivré suite à la réussite de l'évaluation externe commune en fin de 6^{ème} primaire organisée par la Communauté française.

Charte de la discipline : Ensemble de règles de vie qui régissent l'école.

Classes de dépaysement : Classes de découvertes pédagogiques permettant de vivre des situations concrètes sur le terrain et de développer des compétences sociales, affectives, relationnelles et pédagogiques.

Compétence : Aptitude à mettre en œuvre un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'attitudes permettant d'accomplir un certain nombre de tâches. Les compétences devant être acquises au terme de chaque étape de la scolarité de l'enfant sont reprises dans un document officiel intitulé « socles de compétences ».

Conseil de classe : Présidé par le chef d'établissement, il comprend tous les membres du personnel enseignant en charge de l'élève et prend des décisions telles que le passage de classe ou l'orientation scolaire et professionnelle.

Conseil d'école : Moments durant lesquels les enfants peuvent s'exprimer sur la vie de classe et d'école en vue de les améliorer.

Conseil de participation : Le Conseil de Participation est un espace de démocratie et de débat qui donne aux représentants des différents acteurs de l'école le droit d'exprimer leur avis, de dialoguer, de formuler des propositions concrètes, dans le but d'améliorer la qualité de vie et d'apprentissage de tous les enfants dans l'école.

Ses missions de base sont :

- débattre du projet d'établissement ;
- l'amender et le compléter, évaluer périodiquement sa mise en œuvre ;
- proposer des adaptations ;
- donner son avis sur le rapport d'activité annuel de l'école.

Il est un organe consultatif ; le pouvoir décisionnel est du ressort du pouvoir organisateur.

Cotitulariat en éveil : Les enseignants d'un même degré se partagent les 4 disciplines d'éveil (géographie, histoire, biologie, physique).

Cotitulariat en expression écrite et orale : Le titulaire et le professeur à prestations diversifiées travaillent en demi-groupe classe.

Cotitulariat en différenciation : Les deux titulaires d'une même année d'étude et le professeur à prestations diversifiées travaillent en groupes de besoin (remédiation, entretien et dépassement). Ils diversifient les supports, les outils, les procédés et les modes d'apprentissage afin de répondre aux besoins des enfants et leur permettre d'acquérir une compétence.

Cycle : Dispositif pédagogique qui regroupe plusieurs années d'études afin de permettre à l'enfant de parcourir sa scolarité de manière continue, à son rythme. Les cycles permettent d'assurer la continuité des apprentissages et la pratique de la pédagogie différenciée.

Evaluation formative : Evaluation effectuée en cours d'activité et visant à apprécier le progrès accompli par l'élève et à comprendre la nature des difficultés qu'il rencontre lors d'un apprentissage ; elle a pour but d'améliorer, de corriger ou de réajuster le cheminement de l'élève.

Parrainage : Les enfants de 6^{ème} primaire parrainent ceux de 1^{ère}. Ils accompagnent les plus jeunes lors de sorties, de projets et dans leurs problèmes.

Passerelles ponctuelles : Périodes ponctuelles où un élève va suivre certains cours de l'année inférieure selon ses besoins.

Pouvoir organisateur : Est le Conseil communal de Watermael-Boitsfort, responsable des écoles communales faisant partie du réseau de l'enseignement officiel subventionné. La gestion journalière est de la responsabilité du Collège des Bourgmestre et Echevins et fait plus particulièrement partie des attributions de l'Echevine de l'Enseignement.

Programmes des études (programme de la Communauté Française) : Référentiel de situations d'apprentissage, de contenus d'apprentissage, obligatoires ou facultatifs, et d'orientations méthodologiques qu'un pouvoir organisateur définit afin d'atteindre les compétences fixées par le Gouvernement pour une année, un degré ou un cycle.

Projet d'établissement : Ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, § 2, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.

Projet éducatif : Ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs éducatifs.

Projet pédagogique : Visées pédagogiques et choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

Référentiels : Ensemble de références mises en place au cours d'un degré, pouvant être utilisées tout au long de la scolarité de l'enfant.

Remédiation : Aide individuelle ou en petits groupes aux enfants qui en ont besoin.

Socles de compétences : Référentiel présentant de manière structurée les compétences de base à exercer jusqu'au terme des 8 premières années de l'enseignement obligatoire et celles qui sont à maîtriser à la fin de chacune des étapes de celles-ci parce qu'elles sont considérées comme nécessaires à l'insertion sociale et à la poursuite des études.

***« Chaque jour est
une nouvelle
occasion pour
grandir. »***

Estimation frais scolaires 2025-2026

Frais scolaires obligatoires en maternelle

Abonnement piscine (3 ^{ème} M)	70 €
Activités culturelles et sportives	max. 56,32 €
Classes de dépaysement	max. 125,16 € pour la durée totale de la scolarité maternelle

En maternelle, l'école fournit gratuitement le matériel lié aux apprentissages.

L'école peut, cependant, toujours demander d'apporter :

- un cartable et un plumier vide ;
- des vêtements de rechange, un équipement pour les activités sportives et occasionnellement, bottes et vêtement de pluie pour une sortie scolaire ;
- des langes et mouchoirs.

Frais scolaires obligatoires en primaire

Abonnement piscine	70 €
Activités culturelles et sportives	max. 80 €
Classes de dépaysement	prix communiqué par l'école
Classe de neige ⁽¹⁾	Prix coûtant : 713 € Prix moyen : 563 € Prix solidaire : 463 €

⁽¹⁾ Le prix comprend l'ensemble des prestations du programme : voyage aller-retour, pension complète, location du matériel, forfait-ski, cours de ski par moniteurs brevetés, animations, visites, encadrement, ...

Classes de neige : un fonds de soutien communal a été constitué pour aider les familles.

Le prix solidaire est octroyé aux conditions suivantes :

Le demandeur / la demandeuse doit être bénéficiaire du statut BIM (Bénéficiaire de l'Intervention Majorée)

Le prix moyen est octroyé aux conditions suivantes :

Ne pas disposer de revenus nets globalement imposables excédant :

- 47.000 € par an pour une personne isolée
- 70.000 € par an pour un ménage (toutes personnes majeures du ménage)

Ce montant est majoré de 6.000 € par enfant à charge.

Ces conditions s'appliquent aux revenus imposables cumulés du demandeur.

Un étalement des paiements peut également être demandé à l'asbl Vivre à Watermael-Boitsfort, par courriel à l'adresse vivrewb@wb1170.brussels – tel. : 02/673.25.00

Une épargne progressive sera proposée via le compte APSchool.

En 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} primaire, l'école fournit gratuitement le matériel lié aux apprentissages.

L'école peut, cependant, toujours demander d'apporter :

- un cartable et un plumier vide ;
- un équipement pour les activités sportives et occasionnellement, bottes et vêtement de pluie pour une sortie scolaire.

